



DELIBERATION POUR ACCORD DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR PROJET DE LA VIDEOPROTECTION

Délibération n°19/2023
Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-216005355-20230912-19_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjointes au Maire,
Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :
Ludovic CASTAGNONI est arrivé à 18h45mn

M Christian VAN WETTEREN, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Délibération pour accord devis complémentaire pour le projet de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire Michel VERPLAETSE explique qu'en vue de l'accord signé avec le SEZEO en date du 13 décembre délibération n° 22-2022 que pour le projet de l'installation de la vidéoprotection il nous est impossible de nous brancher sur les poteaux électriques.

Qu'il convient d'effectuer un enfouissement pour le site 4 et 5 que ce projet se rajoute et que nous ne pouvons solliciter une aide de subvention complémentaire ayant déjà eu un accord en juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'**accepter** et d'**autoriser** le Maire à signer le contrat.

Fait a ROBERVAL
Le 12 septembre 2023
Michel VERPLAETSE
Le Maire

